

**INSTRUCTIONS POUR DEMANDE D'HOMOLOGATION
OU DE RECONDUCTION**

IMPORTANT : La présente demande doit être transmise par courriel à l'adresse courpratique-217@justice.gouv.qc.ca le jour ouvrable précédant la date de présentation ou jusqu'à 8h30, le matin du jour de la présentation et exempte la partie de devoir participer à l'appel du rôle en salle 2.17. Un seul numéro de cour par formulaire.

Date du Rôle :	Numéro de cour :
No sur le Rôle :	500 - _____ - _____ - _____

Nous demandons que : **(un seul choix à cocher – remplir les 2 espaces de la section choisie)**

1) L'entente pour ordonnance de sauvegarde **ci-jointe**, signée le _____ (jj/mm/aa), soit **HOMOLOGUÉE** pour valoir jusqu'au _____ (jj/mm/aa) (entre 30-90 jours).

ou

2) L'entente signée le _____ (jj/mm/aa) **ci-jointe** soit **HOMOLOGUÉE** de manière **finale** et nous **joignons également les documents requis** (minimalement Annexe I et Formulaires 444). Dans la mesure où celle-ci ne pourrait être homologuée de façon finale, nous convenons que le dossier soit reporté au _____ (jj/mm/aa) (entre 30-90 jours) avec homologation de ladite entente de façon intérimaire si possible jusqu'à cette date.

ou

3) L'ordonnance rendue le _____ (jj/mm/aa) soit **RECONDUITE** du consentement de l'ensemble des parties pour valoir jusqu'au _____ (jj/mm/aa) (entre 30-90 jours).

Note : _____

Instructions déposées par :

Me _____ (nom)	Me _____ (nom)
Courriel : _____	Courriel : _____

Conformément à l'article 140 et ss. des *Directives de la Cour supérieure pour le district de Montréal* (ci-après les *Directives*), la directive **fixant à trois le nombre de remises sans autorisation demeure en vigueur** et toute demande de remise additionnelle devra être autorisée par le greffier spécial ou le juge et ne pourra donc être demandée par l'entremise de la présente. De plus, les articles 145 à 148 des *Directives* confirment que le Greffier spécial doit faire les ordonnances de sauvegarde pour valoir **un minimum de 30 jours et au plus 90 jours**, des représentations sont requises pour tout autre délai.